



n° 38 - Janvier 2022

Bulletin Municipal



Sommaire

1 MOT DU MAIRE

2 à 8 VIE COMMUNALE

9 à 11 TRAVAUX COMMUNAUX

12 à 15 ECOLE COMMUNALE

- APE de Biozat

16 à 17 VIE ÉCONOMIQUE

17 à 19 ANIMATION COMMUNALE

20 à 22 COM COM

23 à 28 ASSOCIATIONS

- Amicale Laïque
- Anciens combattants
- Société de Chasse
- Sapeurs Pompiers
- Biozat Tennis de table
- West Dance Story
- Comité des fêtes
- Club du 3^{ème} âge
- Théâtre des 3 Roues
- Théâtre Enfants

29 ETAT CIVIL

29 NUMÉROS UTILES

Calendrier

des **manifestations**

DE JANVIER À AOÛT 2022

OUVERT À TOUS

(SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SANITAIRES EN VIGUEUR)

JANVIER

VENTE DE MADELEINES BIJOU APE Biozat

JEUDI 24 FÉVRIER

CONCOURS DE BELOTE Club 3^{ème} âge

SAMEDI 26 OU DIMANCHE 27 FÉVRIER

«LA BIOZATOISE» MARCHÉ-COURSE-VÉLO APE de Biozat

DIMANCHE 6 MARS

BANQUET Société de Chasse

SAMEDI 12 MARS

CONCOURS DE BELOTE Société de Chasse

DIMANCHE 20 MARS ET SAMEDI 26 MARS

SPECTACLE THÉÂTRE ENFANTS Théâtre Enfants

SAMEDI 2 AVRIL

SOIRÉE ANNÉES 80 Comité des Fêtes

LUNDI 18 AVRIL - 11H

CHASSE AUX ŒUFS Municipalité

DIMANCHE 1^{ER} MAI

REPAS DES AÎNÉS Municipalité / Comité des Fêtes

JEUDI 5 AU DIMANCHE 15 MAI

FESTI'THÉÂTRE Théâtre des 3 Roues

SAMEDI 21 MAI

KERMESSE DE L'ÉCOLE Parents d'Elèves / Ecole

SAMEDI 28 MAI

BAL COUNTRY West Dance Story

DIMANCHE 5 JUIN

TOURNOI DE PÉTANQUE APE Biozat

DIMANCHE 26 JUIN - 14H

MÉCHOUI Société de Chasse

DIMANCHE 3 JUILLET

BROCANTE : place de la Mairie Comité des Fêtes

SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 AOÛT

FÊTE PATRONALE Municipalité & Associations

.....
Responsable de la publication : Maire de Biozat - **Conception et impression** : ebCréa - **Crédits photos** : S. Boibessot, G. Lévêque, associations et mairie de Biozat, ebCréa - **Contact : Mairie de Biozat** : tél. 04 70 56 54 97 - mairie.biozat@orange.fr / www.commune-biozat.fr - **Horaires d'ouverture** : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 17h et samedi de 9h à 12h - **Permanence M^{me} le Maire / adjoints** : samedi matin de 10h à 12h ou sur rendez-vous - **Bibliothèque municipale** : heures d'ouverture de la mairie - Accueil par Aline le jeudi (fonds renouvelé 3 à 4 fois/an)



"Gardons le moral mais que d'incertitude !"

Alors que la vie sociale a partiellement repris depuis cet été, la pandémie est de nouveau d'actualité. Nous ne pouvons donc que vous appeler à une certaine prudence et à continuer à vous protéger (gestes barrières, vaccination).

Dans cette ambiance chaotique, l'exercice municipal s'avère quelque peu particulier. Au cours de l'année 2021, sur 6 réunions de Conseil, quasiment une seule a été conduite en conditions « normales ». Distance, masque, ne facilitent pas le lien social ! Il nous faut pourtant aller de l'avant et conduire nos projets à bien.

Le chantier de nos nouveaux ateliers communaux arrive enfin à son terme et l'emménagement devrait se réaliser au cours de l'hiver. Les investissements prévus au budget 2021 ont quasiment tous été engagés. Seuls, des travaux d'isolation à l'école restent à réaliser, aux vacances de printemps ou d'été, ainsi que l'achat de matériel pas encore renouvelé. Vous retrouverez au sein de ce numéro les divers travaux conduits sur la commune lors du second semestre.

Notre projet d'accompagnement au numérique connaît un plein succès : 4 bénévoles coordonnés par Nicolas Duverger, adjoint, interviennent en moyenne 2 fois/mois auprès d'un groupe de 10 personnes. Bravo et merci pour leur engagement et cette belle réussite. Le groupe n'est pas fermé et les personnes intéressées peuvent prendre contact avec la Mairie.

Notre école accueille cette année 111 élèves répartis dans 5 classes. Comme tous les ans, des améliorations ont été apportées : finalisation peintures extérieures, équipement des classes CE1-CE2 et CP avec une école numérique « dernier cri », renouvellement des ordinateurs portables des CM et acquisition de quelques tablettes pour les maternelles. Nous apportons également un soutien régulier aux divers projets de l'école en finançant notamment les entrées et déplacements à la piscine et une grande partie des déplacements des diverses sorties organisées. **La nouvelle Association** des Parents d'Elèves (APE de Biozat) viendra conforter les actions conduites par l'école. Je leur souhaite plein succès !

Les autres associations ont également repris leurs activités. Biozat Tennis de Table, connaît de beaux résultats. WDS fonctionne avec une nouvelle dirigeante. Le Théâtre des 3 Roues est heureux de retrouver enfin les planches. Le Théâtre Enfants a conduit 2 après-midi avec les enfants et a repris les répétitions pour leur spectacle de 2022.

Le Club du 3^{ème} Age, depuis début septembre, a redonné rendez-vous chaque semaine à ses adhérents, et ses deux premières manifestations ont connu un beau succès.

La séance hebdomadaire de gym d'entretien de l'Amicale Laïque fait de plus en plus d'adeptes.

Les Pompiers ont pris « un coup de jeune », avec l'arrivée officielle à la tête du Centre de Première Intervention de Sébastien Tortoza, entouré de nouvelles recrues.

Le Comité des Fêtes a un peu plus de mal à repartir, semble-t-il. Souhaitons que de bonnes volontés s'engagent et nous permettent de retrouver les grands rassemblements festifs d'un passé récent.

Côté animations communales, la météo capricieuse nous a obligés à annuler la séance de cinéma en plein air de juillet. Nous retenterons l'expérience en 2022. En août, notre fête patronale s'est finalement tenue, même si le format était quelque peu réduit puisque seul le marché artisanal a été conduit le dimanche, avec l'appui de la plupart des associations communales et je les en remercie. Un bravo tout particulier aux danseurs de Country et de valse ou quadrilles napoléoniens qui ont bien animé l'après-midi. Nos nouveaux rendez-vous de cette année autour de la noix n'ont pas eu le succès attendu. L'organisation du Téléthon, pour sa part, a été revue au dernier moment, en regard des règles sanitaires. L'alternative des repas à emporter a été choisie.

A partir du 20 janvier 2022, vous serez recensés.

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une enquête d'utilité publique obligatoire et vous remercions de réserver un bon accueil à nos deux jeunes agents recenseurs, Julie Crochet et Antoine Rousseau.

A l'aube de cette nouvelle année, je vous présente mes meilleurs vœux. J'émet le souhait de pouvoir enfin nous retrouver plus facilement en 2022 ; je pense particulièrement aux aînés de notre commune. A l'heure où je vous écris, je crains cependant que notre rendez-vous des vœux, initialement prévu le 7 janvier, se voie encore reporté ou tout simplement annulé. Je le regretterai profondément car nous avions prévu d'accueillir les nouveaux habitants de notre commune, de féliciter les lauréats du concours des maisons fleuries et enfin de remercier le personnel de la commune, les élus à mes côtés et les bénévoles qui œuvrent régulièrement ou plus ponctuellement aux côtés de l'équipe municipale. Nous vous tiendrons informés.

Tentons de rester optimistes mais soyons vigilants !

Noëlle Seguin

Recensement de la population 2022

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... De ces chiffres, découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, les équipements collectifs nécessaires, ...

Comment ça marche ?

Votre commune recrute les agents recenseurs. Julie CROCHET et Antoine ROUSSEAU assureront le recensement de notre commune. L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser.



Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

● Pendant la collecte

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr. Vous pourrez ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire, Julie et Antoine vous distribueront les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants dans votre logement, puis conviendront d'un rendez-vous avec vous pour venir les récupérer. Nous vérifions la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

● Après la collecte

Je signerai le récapitulatif de l'enquête. Nous enverrons les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet lui parvenant directement. L'Insee procédera ensuite à la saisie et au traitement des données, vérifiera et validera les résultats, et enfin nous communiquera les chiffres de population.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février.

Un entretien du cimetière plus compliqué à l'avenir

La loi Labbé, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, a fortement limité les possibilités d'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse pour l'entretien des principaux espaces publics.

Plusieurs textes réglementaires sont, depuis, venus renforcer progressivement ces restrictions d'usage.

Dernier en date, l'arrêté du 15 janvier 2021 étend l'interdiction d'utilisation de ces produits à l'ensemble des lieux de vie publics ou privés dès le 1^{er} juillet 2022.

Nous mettrons tout en œuvre pour maintenir notre cimetière en bon état mais la vigilance de chacun sera nécessaire pour ne pas se laisser déborder...

De nouvelles solutions d'entretien devront être étudiées.



Vous êtes encore nombreux à vous poser certaines questions pratiques au sujet de vos déchets : à quel moment sortir sa poubelle ? Les collectes ont-elles lieu les jours fériés ? Quels sont les horaires et jours d'ouverture des déchetteries ?

Vous trouverez ici toutes les réponses à vos questions.



QUAND SORTIR SES POUBELLES ?

Bacs et sacs jaunes et poubelles d'ordures ménagères sont à présenter la veille au soir des jours de collecte.

Les horaires des tournées sont en effet variables d'une semaine à l'autre en raison de travaux ou d'incidents techniques. Ainsi, pour ne pas louper le ramassage, nous vous remercions de sortir vos poubelles la veille !

OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Pour connaître les jours et horaires d'ouverture de nos 15 déchetteries, nous vous invitons à consulter notre site Internet : www.sictomsudallier.fr ou notre page Facebook ou l'application gratuite PanneauPocket.



VOS SERVICES LES JOURS FÉRIÉS

Les services administratifs et les 15 déchetteries sont fermés lors de chaque jour férié.

Services collecte, hors 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Toutes les collectes (ordures ménagères, bacs/sacs jaunes) s'effectuent normalement les jours fériés, hormis 3 jours dans l'année (1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre).

1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre : aucune collecte n'a lieu ces 3 jours fériés

Des reports de collecte peuvent être organisés. Dans ce cas, les dates sont communiquées aux communes concernées et mises en ligne sur notre site internet, rubrique ACTUS : www.sictomsudallier.fr, sur notre page Facebook et sur PanneauPocket.



NOUS CONTACTER

Téléphone : 04 70 45 51 67 ou 0 800 831 628
Courriel : contact@sictom-sud-allier.fr
Courrier : 10 rue des Bouillots 03500 BAYET
www.sictomsudallier.fr

facebook



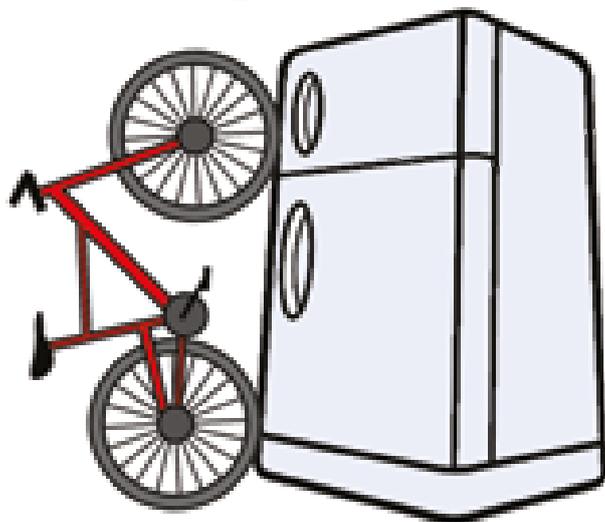
Suivez-nous sur
www.sictomsudallier.fr



ENCOMBRANTS - ÉPAVES

Année 2022

Chaque année, le SICTOM Sud-Ailier propose aux usagers une collecte gratuite d'encombrants et d'épaves automobiles à domicile, une fois par an, pour chaque commune et sur inscription auprès de votre mairie.



LES ENCOMBRANTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Sont collectés, les objets suivants :

- Objets métalliques ou contenant de la ferraille

- >> Matériel agricole, remorque, petit tracteur
- >> Ferrailles diverses
- >> Cuves métalliques VIDES
- >> Bidons et pots métalliques VIDES
- >> Chaudières, poêles à bois
- >> Grillage, fils de fer et barbelés
- >> Sommiers, matelas à ressorts
- >> Mobiliers métalliques et fenêtres métalliques sans vitrage

- Equipements électriques et électroniques

- >> Frigos, cuisinières, lave-linge, lave-vaisselle, téléviseurs, ordinateurs...

- Engins avec ou sans moteur + divers

- >> Caravanes, mobylettes, remorques, vélos, scooters, tondeuses, micro-tracteur, motoculteurs, pneus voiture sur jantes...

CONSIGNES

Les objets encombrants et épaves sont à déposer à l'extérieur de l'habitation, accessible au personnel de collecte, en-dehors des lignes électriques ou téléphoniques, des arbres, non apposés contre un mur et sans danger pour la circulation. Ils doivent être impérativement sortis la veille de la collecte.



A BIOZAT,
les encombrants et épaves automobiles
seront collectés

le jeudi 20 octobre 2022

Contactez votre mairie pour tout
renseignement et pour vous inscrire

Êtes-vous sûr de
vouloir les jeter ?
Associations, recyclerie,
ou vente permettent de
donner une seconde
vie à vos objets !



SICTOM
SUD-ALLIER

100% TRI

Objectif tri

100% DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT : une réalité sur le département de l'Allier depuis mai 2019.

Pourtant, des questions demeurent quant aux consignes à suivre...

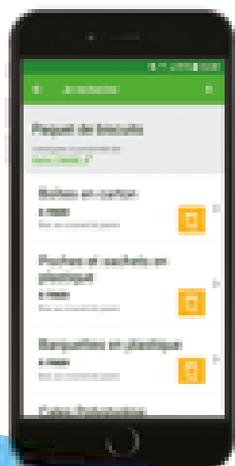
Ensemble, relevons le défi et trions TOUS NOS EMBALLAGES ET NOS PAPIERS !

QUEST-CE QU'ON TRIE ?

Tous les emballages et les papiers se trient dans le bac/sac jaune ou dans les colonnes jaunes.

Si vous avez toujours des doutes, le SICTOM met à disposition des mémos tri, disponibles sur notre site www.sictomsudallier.fr ou sur demande.

L'appli de CITEO «guide du tri» est aussi disponible gratuitement, elle indique où jeter votre déchet grâce à votre code postal.




**À jeter ?
À trier ?**

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ

L'APPLI GUIDE DU TRI



Seulement LÀ !



**Inutile de laver les emballages,
il suffit de les vider.**

**Déposer les emballages et papiers
en VRAC sans les imbriquer.**

POURQUOI TRIER ?

Le geste de tri de chacun est indispensable : il n'y a aucun tri possible si les emballages et papiers se retrouvent jetés avec les ordures ménagères.

Une fois déposés dans les bacs/sacs ou colonnes jaunes, les emballages et papiers sont dirigés vers Allier Tri, le centre de tri départemental. Séparés selon leur matière, les emballages et papiers seront valorisés dans diverses usines françaises ou européennes. Ils constituent de réelles matières premières qui entrent dans la fabrication de nombreux objets du quotidien.

En 2020, chaque usager du SICTOM Sud-Allier a trié, en moyenne, 60kg d'emballages et papiers, un résultat en progression : félicitations à tous les trieurs !

www.sictomsudallier.fr / courriel : contact@sictom-sud-allier.fr



Tél. : 04.70.45.51.67

5



Loi Climat et Résilience : déchiffrage

Vous avez sans doute entendu parler de cette loi dans les media. Elle date du 22 août 2021 et traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat, retenues par le chef de l'État, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030. **La loi s'articule autour de 5 thématiques : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir.** Elle renforce aussi les sanctions en cas d'atteintes à l'environnement.

En quoi une petite commune telle que la nôtre peut-elle être concernée ?

Voici quelques exemples :

- Les cantines scolaires doivent désormais proposer un menu végétarien hebdomadaire (mise en œuvre à Biozat en 2022). A partir de 2024, 60 % des approvisionnements en poisson et viande devront provenir de filières de qualité (label rouge, AOP, IGP,...).
- Tous les marchés et commandes publics devront prendre en compte des critères écologiques.
- Le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030. Le zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici 2050.

Cet objectif sera décliné dans les territoires et les communes auront des obligations lors de la révision de leur document d'urbanisme. Une centaine de décrets est annoncée. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler...

Urbanisme : les dépôts de dossier désormais possibles en ligne



Vous retrouverez ci-après quelques rappels et la nouvelle procédure de demande d'autorisation d'urbanisme, pour les projets les plus courants

Notre commune est dotée d'une carte communale qui fixe les secteurs classés constructibles. Celle-ci est consultable en mairie ou sur le site www.geoportail-urbanisme.gouv.fr.

Une DÉCLARATION PRÉALABLE doit être déposée en mairie pour :

- 1) tous les travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment (peinture des volets et des fenêtres, remplacement des huisseries, ravalement de façade, modification des ouvertures, réfection de la toiture...),
- 2) les travaux de construction d'une clôture (mur ou grillage), de mise en place ou de remplacement d'un portail,
- 3) les travaux d'extension d'une habitation de moins de 20 m²,
- 4) la construction d'un abri de jardin ou d'un local de moins de 20 m²,
- 5) la construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m², non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1.80 m de hauteur au-dessus du sol, même si elle est hors sol,
- 6) les châssis et les serres dont la hauteur est comprise entre 1.80 m et 4 m et la surface au sol sur une même unité foncière inférieure à 2 000 m²,
- 7) les changements de destination si les ouvertures ne sont pas modifiées.

Le délai maximum d'instruction de ces demandes est d'un mois.

Les imprimés à utiliser sont :

- le **CERFA 13703-07** s'il s'agit d'une habitation ou ses annexes,
- le **CERFA 13404-07** s'il s'agit d'un autre local, à télécharger sur le site « service-public.fr »

Un PERMIS DE CONSTRUIRE doit être déposé pour :

- 1) la construction d'une maison d'habitation,
- 2) la construction d'un local dont la surface est supérieure à 20 m²,
- 3) l'extension des habitations de plus de 20 m²,
- 4) les changements de destination si les ouvertures sont modifiées,
- 5) les piscines dont la couverture a plus de 1.80 m de haut, quelle que soit la superficie.

Le délai d'instruction de ces demandes est de 2 mois pour les habitations et sinon 3 mois. Ce délai peut être majoré si l'instruction du dossier nécessite la consultation d'un service comme la DRAC, par exemple.

Les imprimés à utiliser sont :

- le **CERFA 13406-07** s'il s'agit d'une habitation ou ses annexes
- le **CERFA 13409-07** pour les autres locaux.

Le PERMIS DE DÉMOLIR n'est pas obligatoire en dehors des périmètres d'abords de monuments historiques.

Avant tout projet, nous vous conseillons de vous adresser à la mairie afin de connaître les réglementations en vigueur sur la commune.

BON À SAVOIR

Le dépôt de vos demandes d'autorisations d'urbanisme pourra se faire en ligne à compter du 1^{er} janvier 2022 à partir d'un guichet unique accessible depuis le site internet de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.



La formation numérique se poursuit en 2022

Notre vie est de plus en plus connectée, et cette évolution va se poursuivre dans les années à venir. Pour les plus jeunes, l'utilisation d'un smartphone ou d'un ordinateur n'a pas de secret. En revanche, pour d'autres, l'utilisation de ces nouvelles technologies s'avère plus délicate.

En 2021, l'équipe municipale a souhaité mettre en place un soutien numérique à tous les Biozatois désireux de se familiariser à l'utilisation des équipements numériques (smartphone, ordinateur) et d'internet. Nicolas Duverger a été chargé de créer et de piloter ce projet de formation. Une quinzaine de personnes ont répondu positivement au questionnaire (distribué en même temps que le bulletin municipal de janvier 2021) : une dizaine de personnes intéressées par la partie formation et 4 personnes proposant leurs services en tant que formateur. Leur implication, leur connaissance dans le domaine et leur disponibilité ont permis de donner vie à ce projet.

Depuis le mois de Juin, des séances de formation ont lieu deux fois par mois, le samedi matin, le tout dans une ambiance studieuse mais très conviviale...

Les thèmes abordés en 2021 sont :

- Utiliser un smartphone
- Utiliser un ordinateur
- Sécurité des systèmes informatiques (mots de passe, pare-feu, ...)
- Utiliser un explorateur de fichiers (Windows ou Mac)

À partir de mi-janvier 2022, nous aborderons les thèmes suivants :

- Utiliser Internet
- Utiliser une boîte mail
- Les bases du traitement de texte (ex : Word)

Nous tenons donc à adresser un grand MERCI à :

- Cécile Chaudagne
- Jérémy Marquet
- Thierry Millet
- Jérôme Lhéritier

VOUS SOUHAITEZ NOUS REJOINDRE ?

N'hésitez pas, vous êtes les bienvenus !

Que ce soit en tant que participants ou en tant que formateurs, faites-vous connaître auprès la mairie.

Le RAM devient RPE ou Relais Petite Enfance



Le Relais Petite Enfance de la communauté de communes St Pourçain Sioule Limagne, (anciennement RAM, Relais Assistants Maternels) est un service permettant :

- d'accompagner les parents dans la recherche de mode d'accueil (liste des assistants maternels du secteur, coordonnées des accueils collectifs du territoire), dans les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel (contrat de travail, aides financières, déclaration de salaire, fin de contrat...) et dans leur rôle de parent (soutien à la parentalité, temps collectifs pour les enfants, orientation, écoute).
- de soutenir les professionnels de la petite enfance dans leur recherche de travail (élaboration d'une liste d'assistants maternels), dans leur professionnalisation (temps collectifs, formations, réunions d'informations), dans la gestion des conflits ou difficultés rencontrés avec leur employeur ou les enfants accueillis (écoute, orientation, lien avec PMI).

- d'éveiller les enfants de 0 à 6 ans grâce à des temps collectifs, des sorties, des spectacles.

Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à contacter le Relais au 04 70 32 57 18 ou par mail ram@ccpsl.fr

Le RPE est intervenu à Biozat une fois par mois depuis juillet 2021.

Prochaines dates de présence : 26 février et 26 mars.



Bons et Colis de Noël pour nos aînés

Cette année, nous avons le plaisir d'offrir un bon de Noël d'une valeur de 25 € à 57 bénéficiaires, à consommer au Voltigeur.

Par ailleurs, une quinzaine de personnes ont reçu un colis de friandises d'une valeur équivalente. Bonne fin d'année à tous !



M^{me} Noémie Torres, résidence Le Lys à Vichy

La bibliothèque fonctionne un peu au ralenti

Aline Maillard, très engagée depuis quelques années, a vu son implication bien contrariée par la pandémie. Après une fermeture totale des bibliothèques, puis de nouveau un fonctionnement autorisé, avec pass sanitaire, Aline, pour raison de santé, s'est vu privée de son rendez-vous hebdomadaire. Nous rappelons que chacun peut cependant venir à la bibliothèque aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Nous lançons un appel à volontaires pour assurer le relais du jeudi après-midi car effectivement, un temps de partage convivial est irremplaçable.

Aline nous livre les statistiques de ce semestre : au 30 novembre, 36 visites et 85 prêts sont enregistrés, ce qui n'est cependant pas si mal, en regard de la situation !



Un rayonnage a été rajouté et de nouveaux livres ont été mis à disposition. Un grand merci à Aline pour cet important travail de rangement et classement !

Les maisons fleuries

Cette année, il fut très difficile de trouver une journée pour faire le tour de Biozat, les Cluzeaux et Martinges. Pas à cause de la Covid mais la météo n'en faisait qu'à sa tête. Trop chaud, et on se plaint, trop de vent ou de pluie, enfin jamais content. C'est tout début septembre que nous avons pu prendre quelques photos.

La cérémonie des vœux étant incertaine, nous remettrons, avec grand plaisir, un bon d'achat et un diplôme aux heureux gagnants au cours du printemps prochain, si cela n'est pas possible début janvier.

- **Hélène ROCHE** pour les Contamines,
- **Chantal COSSART** et **Aimée ROUSSET** pour les Cluzeaux,
- **Georgette SANCELME** et **Andrée COUTIERE** pour Biozat,
- **Georges BARNICHON** pour Martinges.



Notre ancienne cantinière nous a quittés

Andrée Vacher, Dédée, comme nous l'appelions tous, avait passé 24 ans au service de la commune, au sein de l'école, et plus spécifiquement à la cantine, de 1973 à 1997.

Elle établissait les menus, faisait les achats et confectionnait les repas, tout en s'occupant aussi des enfants. Les effectifs étaient moins nombreux qu'aujourd'hui (59 enfants en 1997) mais les conditions de travail sans doute plus difficiles. Elle assurait aussi une partie du ménage des locaux scolaires.

Elle avait toujours le sourire même si la vie ne l'a pas épargnée, avec le départ précoce de son mari et d'importants soucis de santé qui lui occasionnaient beaucoup de douleurs.

Lors de son départ en retraite, les enfants lui avaient déclamé de nombreux poèmes, très touchants, pour « Madame Vacher ». Le maire, Daniel Guétaud avait rappelé, pour sa part, qu'elle avait été elle-même une très bonne élève et reconnue meilleure élève du canton !

Le 24 novembre dernier, son cœur a choisi de s'arrêter définitivement. Nous renouvelons toutes nos condoléances à sa famille, enfants, frère, petits et arrière petits enfants, tous très tristes de perdre cette maman ou mamie si aimante.



Des ateliers communaux presque livrés



Après avoir perdu quasiment une année et nous être débattus avec les arcanes juridiques du dossier, le chantier s'est enfin poursuivi, tel qu'annoncé, au cours de l'été et cet automne. La quasi-totalité des lots a été réceptionnée le 30 novembre dernier. Seul, le portail de clôture restera à venir courant janvier. L'emménagement des locaux est en cours et va se poursuivre dès qu'ils seront totalement sécurisés.

Revenons sur le bilan financier de ce projet :

La totalité de la construction s'affiche à hauteur de **261 860 € HT** (298 331 € TTC) soit un dépassement de 4 261 € HT par rapport au chiffrage initial (+ 1,6 %).

Les frais annexes à la construction, auxquels a été rajouté le coût de l'alarme, totalisent **36 470 € HT**.

Nous vous rappelons que nous avons souscrit, en novembre 2020, un emprunt de 80 000 € au taux de 0,65 % sur 20 ans.



Des subventions à hauteur de **197 000 €**, soit environ 66 % de l'investissement global HT.

- Etat (DETR)	77 000 €
- Département	90 000 €
- Région	30 000 €

Le columbarium s'est agrandi

Un 3^{ème} bloc de 6 cases à urnes a été installé. Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver le tarif des concessions et l'ensemble du plan de notre cimetière sur le site web www.webcimetiere.net/03/Biozat.

La plaque indiquant les personnes dont les cendres ont été déposées au Jardin du Souvenir est en place.



Le chantier pluriannuel de reprise des peintures extérieures à l'école s'est terminé cette année.



Les équipes du chantier d'insertion Galatée ont œuvré pour la 3^{ème} année dans le périmètre de l'école. Le pignon côté rue du bâtiment scolaire a été repris en profondeur.

Après un piquetage et une reprise de la maçonnerie et 3 couches de peinture, le mur a enfin retrouvé une nouvelle jeunesse. L'œuvre du graffeur Repy One (Pierre Lhéritier), réalisée lors de la fête patronale 2019, a ainsi trouvé un support la mettant bien en valeur.

Une fois le mur terminé, l'équipe en place s'est attaquée au muret de clôture et aux 3 portails. Au final, un bel ensemble très accueillant pour les enfants à la rentrée 2021.

Un coup de jeune a également été donné aux pierres indiquant « BIOZAT » sur la butte de l'église. Merci à la Communauté de Communes pour la mise à disposition de ce service. Rappelons que la commune prend à sa charge seulement la fourniture de la marchandise nécessaire au chantier.

Voirie : poursuite du programme « Enrobé des entrées de particuliers »

Comme nous le faisons maintenant depuis plusieurs années, nous avons poursuivi ce programme. En 2021, vous êtes 18 propriétaires à avoir bénéficié de cette démarche.

Une enveloppe de 12 061 € a été consacrée à ce programme. Nous disposons encore d'une liste d'attente. Nous tenterons de satisfaire les demandes restantes courant 2022.



La lagune a été empierrée

Nous vous avons rapporté les dégâts importants occasionnés par les ragondins.

L'entreprise PIROUX de Cognat-Lyonne a donc procédé, l'automne dernier, à une reprise de talutage et à la mise en place de concassé. Par ailleurs, le fossé de décharge de trop-plein a été curé superficiellement avant d'être busé (avec fourniture disponible sur la commune).

L'ensemble de ces travaux, prévus au budget annexe « Assainissement » a totalisé 8 212 € HT.



Curage de fossés

L'entreprise Julien FAUCHERE, en collaboration avec nos employés, Didier et Fredy, a procédé au curage et nettoyage de plusieurs fossés dans le bourg et les hameaux.



De nouvelles allées piétonnes à proximité de la Grange



Suite à la demande de familles riveraines (lotissement les Boissonnats), une allée reliant le lotissement à l'allée existante entre les pavillons, impasse des Petits Grenets, a été réalisée.

L'accès à l'arrêt de bus scolaire, sur la grande rue, juste en face de l'impasse sera ainsi plus confortable pour les jeunes qui ne devraient plus avoir les pieds mouillés.

Nous en avons profité pour prolonger cette même allée existante jusqu'au parking en stabilisé de la Grange. Là encore, l'accès piéton des personnes pratiquant une activité à la salle ou simplement des marcheurs du quartier sera facilité.

Terrassement, film de protection et finition en Semonsat ont été co-réalisés par les employés municipaux et Julien FAUCHERE, équipé de sa minipelle.

Curage des fossés et nouvelles allées ont totalisé un budget de 3 180 €.

Enfouissement des lignes électriques à la Font Parrot

Revenons sur ce projet qui concerne les 4 parcelles communales situées impasse des Courinchaux.

Ces terrains sont traversés par une ligne basse tension et une ligne haute tension, interdisant (ou limitant) toute construction sur 3 d'entre elles (la 4^{ème} accueille les nouveaux locaux techniques de la commune).

Le Conseil Municipal avait délibéré, le 17 novembre 2020, sur cette décision d'enfouissement ; l'objectif étant d'offrir ces parcelles à la vente pour l'installation éventuelle d'artisans ou de maisons d'habitation.

Le projet nécessite notamment la dépose du transformateur existant et l'installation d'un nouveau poste HT/BT au sol, sur la place de la Font Parrot, travaux actuellement en cours, par l'entreprise SPIE. Souci actuel : l'implantation du transformateur est réalisée mais la livraison est annoncée seulement pour le printemps. Les riverains devront être patients...

Nous vous appelons également à la prudence aux abords du chantier sur la Départementale. Un dispositif de circulation alternée est en place.



Ecole Communale

Deux grands projets se sont concrétisés pendant les vacances. En effet la rentrée a vu son école dotée d'un important et nouveau matériel informatique :

- 1 tableau numérique pour la classe des CE1-CE2
- 12 notebooks avec chariot permettant le rangement et le rechargement des mini-ordinateurs
- 1 PC pour les enseignants
- 3 tablettes pour les maternelles

Il a été également installé une nouvelle alarme incendie et attentat (PPMS - Plan Particulier de Mise en Sécurité). Cette dernière retentit dans les 3 bâtiments et possède 2 sonneries distinctes. Des tests ont été effectués en présence des enfants. De plus la préfecture et l'académie ont déclenché le 19 octobre le dispositif de mise en sécurité du système PPMS. Tout s'est très bien passé.

Les gestes barrières sont toujours à l'ordre du jour. Les 3 services sont maintenus à la cantine. Récemment, le port du masque est redevenu obligatoire pour les élèves de primaire.

Le personnel de l'école est stable : Nathalie Connord, Gaëlle Glomond, Béatrice Guillaume, Cécile Lafontaine et Julie Crochet, en contrat aidé. L'école, fière de ses 111 élèves, a gardé son équipe enseignante. Pour cette année, l'école accueille en service civique un jeune Biozatois, Neven PETER. Il est en appui de l'enseignante en grande section de maternelle.



Effectifs et répartitions

PS/MS	21 élèves (12 + 9)
GS	17 élèves
CP/CE1	21 élèves (17 + 4)
CE1/CE2	27 élèves (12 + 15)
CM1/CM2	25 élèves (15 + 10)
TOTAL	111 élèves



PS/MS : Aurore DELORME,
appuyée par Gaëlle GLOMOND, ATSEM



GS : Jessica BECHTI
appuyée par Neven PETER, service civique.



CP/CE1 : Lilian LAVERGNE et Lucie BRANDAO
(en congé maternité à partir du 8 novembre,
remplacée par **Lydie FAURE** jusqu'au 26/03/2022)



CE1/CE2 : Amandine VOGRIG



De nombreux projets sont prévus :

- **Les incorruptibles**, prix littéraires attribués par les enfants de chaque classe.
- **Lire et faire lire** avec 3 intervenantes (Mmes BAGGIO, BOURACHOT, SANCELME).
- **2 infirmières interviendront** sur les thèmes de l'alimentation, les gestes de premiers secours et l'utilisation des écrans.
- **Les séances de piscine** ont repris dès septembre. Elles concernent toutes les classes jusqu'à fin janvier.
- **1 stage natation**, pour les enfants de grande section s'est tenu, pendant 1 semaine au mois d'octobre, à la piscine de Bellerive.
- **2 stagiaires en formation au CREPS** interviendront jusqu'à la fin de l'année scolaire dans les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 sur les activités d'athlétisme et d'orientation.
- **Le spectacle et la kermesse de fin d'année** auront lieu le samedi 21 mai 2022.



CM1/CM2 : Rodolphe QUINTIN
appuyé par Odile PEDRETTI, AESH



Halloween

Petits et grands ont redoublé d'originalité pour se faire peur et se faire rire lors de la journée happy Halloween de l'école.

Cette dernière s'est terminée par un goûter offert à tous les élèves.



Spectacle de Noël

Maverick
magicien



Les enfants de l'école ont assisté à un spectacle de magie dans l'après midi du 9 décembre. Maverick, avec son mot magique « *BigoudiColibri* » a embarqué immédiatement les enfants dans ses tours de magie et remporté un vif succès. Petits et grands ont été captivés et n'ont pas vu l'heure tourner.



Les enfants ont aussi bien apprécié le Père Noël en chocolat remis à chacun par la Municipalité, en fin de journée. Au final, un joli Noël, en dépit des circonstances.

